

centre d'information  
et d'orientation  
Mont-de-Marsan



académie  
Bordeaux  
Éducation  
nationale



# L'orientation après la classe de 3<sup>ème</sup>

# Sommaire

- Les différentes voies après la troisième
  - Schéma des études
- La voie générale et Technologique (GT) :
  - la seconde GT
  - La filière générale
  - La filière technologique
- La voie professionnelle :
  - Choisir la filière professionnelle
  - Statut scolaire ou apprenti(e) : lycée professionnel/CFA
  - Certificat d'Aptitude Professionnelle : CAP
  - Bac professionnel : choisir une famille de métiers ou une spécialité
- Les procédures d'orientation, d'affectation et d'inscription
- Quelques ressources

Vie active – bac + 2 (BTS)

Bac + 2/3  
(BTS-BUT)

Bac + 3/5/8...

Voie professionnelle  
(statut scolaire ou apprentissage)

Voie  
technologique

Voie générale

Bac professionnel

Bac technologique

Bac général

CAP/A

2<sup>e</sup> année

1<sup>re</sup> année

T<sup>ale</sup> professionnelle

1<sup>re</sup> professionnelle

2<sup>de</sup> professionnelle

T<sup>ale</sup> technologique

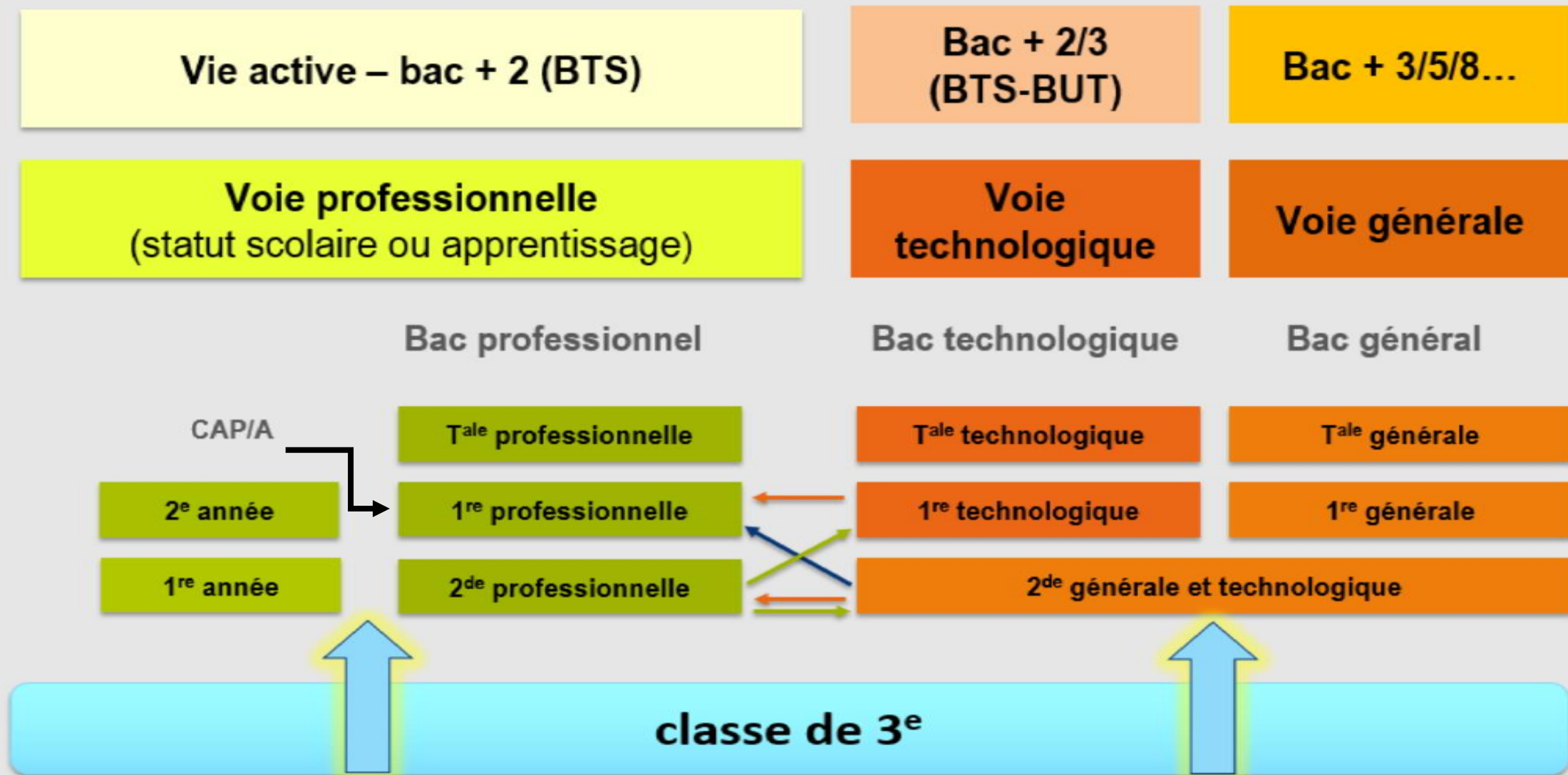
1<sup>re</sup> technologique

T<sup>ale</sup> générale

1<sup>re</sup> générale

2<sup>de</sup> générale et technologique

classe de 3<sup>e</sup>



**La voie générale et technologique**

# La seconde générale et technologique

## **10 enseignements obligatoires pour tous les lycéens :**

- Français
- Histoire – géographie
- Langues vivantes A et B
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique – chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Education physique et sportive
- Enseignement moral et civique
- Sciences numériques et technologie

## **Ils bénéficient d'un accompagnement :**

- Un test de positionnement en début d'année pour connaître leurs acquis et leurs besoins en français et en mathématiques
- Un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à l'orientation

# Enseignements optionnels en seconde GT

## Un enseignement général au choix selon les lycées :

- Arts : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique
- Langue Vivante C étrangère ou régionale
- Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin
- Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) grec
- Éducation physique et sportive
- Arts du cirque
- *Écologie, agronomie, territoires-développement durable (EATDD, en lycée agricole)*

## Un enseignement technologique au choix disponible selon les lycées :

- Biotechnologies
- Création et culture - design
- Création et innovation technologique
- Management et gestion
- Santé et social
- Sciences de l'ingénieur
- Sciences et laboratoire
- *Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (lycée agricole)*
- *Pratiques sociales et culturelles (lycée agricole)*
- *Pratiques professionnelles (lycée agricole)*

# Choisir le bac général

- Enseignement théorique et abstrait
- Réfléchir / analyser / synthétiser
- Argumenter / rédiger
- Travail personnel important

En savoir plus sur la voie générale :

[www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee](http://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee)

**En Première**, les élèves choisissent 3 enseignements de spécialité.

**En terminale**, ils gardent 2 enseignements de spécialité sur les 3.



# La voie générale en Première et Terminale

**En première, 3 enseignements de spécialité (EDS) de 4 heures chacun.**

**En terminale, 2 enseignements de spécialité (EDS) de 6 heures chacun**

## **Tous les élèves suivent des enseignements communs :**

- Français en 1<sup>ère</sup>
- Philosophie en Terminale
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Enseignement scientifique + Maths si pas pris en EDS

## **Les élèves suivent des enseignements de spécialité (EDS)**

- Arts
- Education physique, pratiques et cultures sportives
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- *Biologie-écologie (lycées agricoles)*



# Choisir un bac technologique

- Enseignement appliqué
- *Observation* > *expérimentation* > *application*
- Travail en groupe et en autonomie sur des projets
- Travaux pratiques (T.P.), en laboratoire,
- En salle informatique, de technologie...

Chaque série permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets et pratiques pour bien préparer aux études supérieures.

Il y a des enseignements de spécialité spécifiques en fonction du bac technologique :

**3 en Première et 2 en Terminale**

# La voie technologique en Première et Terminale

## Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français en 1<sup>ère</sup>
- Philosophie en Terminale
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B  
(+enseignement technologique en langue vivante)
- Education physique et sportive
- Mathématiques

## Les élèves suivent les enseignements de spécialité de la série choisie :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- *STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)*

**La voie professionnelle**

# Choisir la filière professionnelle

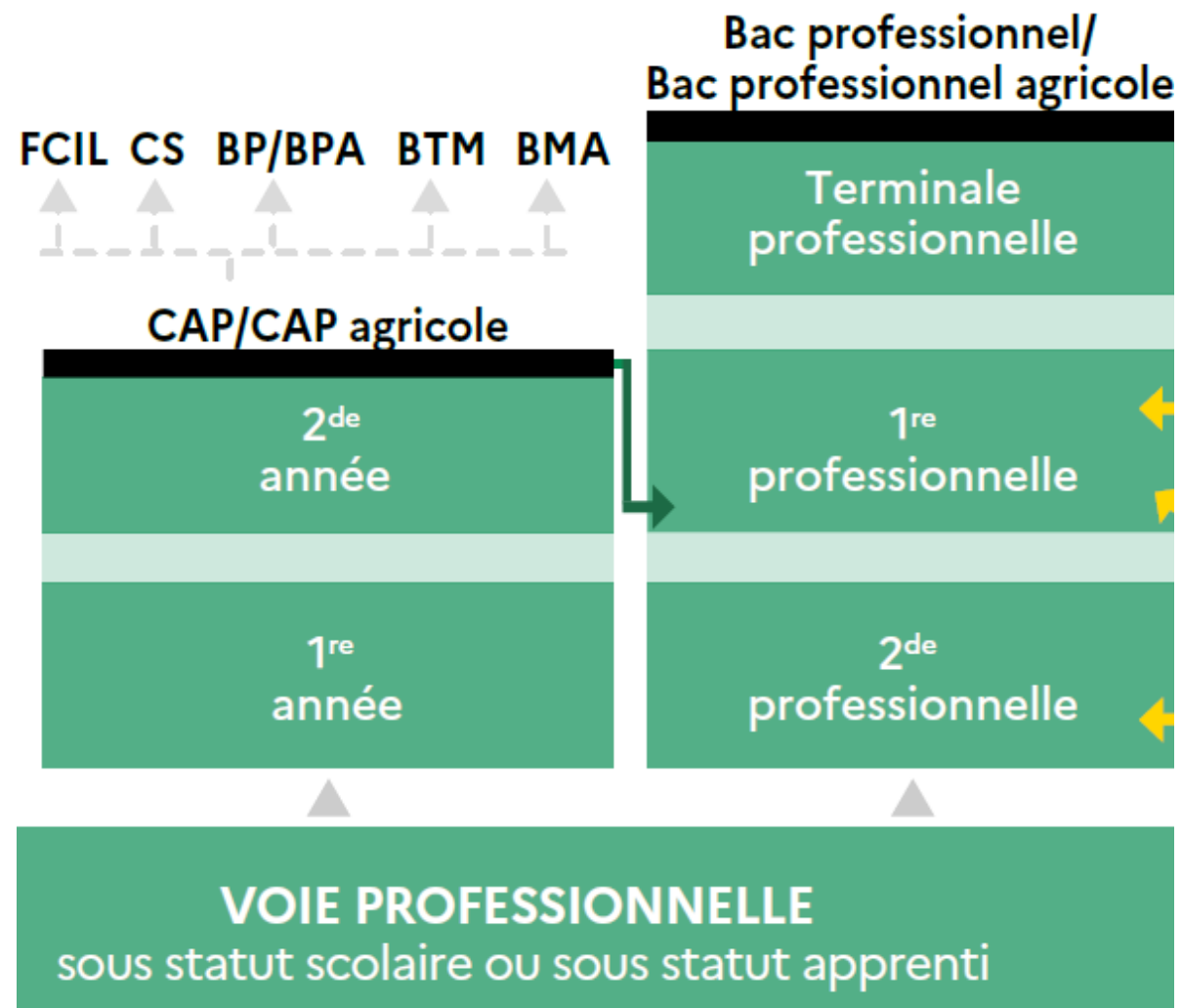
## La formation peut être suivie :

- Soit sous statut scolaire dans un lycée professionnel, avec des périodes de stages en entreprise chaque année
- Soit en apprentissage dans un lycée professionnel ou dans un CFA, avec un contrat de travail auprès d'un employeur.

- Pratiquer, expérimenter, intérêt pour le concret
- Stages en entreprises

Enseignements généraux : maths, P-G, français, H-G, langue vivante, prévention-santé-environnement, EPS, arts appliqués

Enseignements professionnels : cours, travaux pratiques, travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur



# Choisir la filière professionnelle

**Pour tous les élèves entrant au lycée professionnel :**

- **Tests numériques de positionnement** : français et mathématiques

=> Profil individuel de chaque élève : niveau selon le degré de maîtrise dans chaque sous-ensemble de connaissances et de compétences évalué

- Accompagnement personnalisé et adapté construit à partir de ce profil
- **Stages en entreprise** : Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) variant de 6 à 8 semaines par an. Une allocation de stage est versée par l'Etat : de 10 euros (1<sup>ère</sup> CAP/2<sup>nde</sup> pro), 15 euros (T.CAP/1<sup>ère</sup> bac pro), 20 euros (T. bac pro) par jour.

# Choisir la filière professionnelle

## La co-intervention pour donner plus de sens aux enseignements généraux

- L'objectif : des professeurs d'enseignements généraux et professionnels animent ensemble les séances de travail

## Un chef-d'œuvre à réaliser

- Tout au long de son parcours au lycée professionnel, le lycéen prépare individuellement ou collectivement un « chef d'œuvre » qu'il présente à la fin de l'année de terminale devant un jury : par exemple un journal, un site internet, organiser un salon, un décor etc....

## La mise en place des familles de métiers en bac professionnel depuis la rentrée 2019 progressivement

- Les élèves de 3<sup>ème</sup> qui s'engagent en bac professionnel choisiront une famille de métiers.

- ***Attention, il existe encore certains bacs pros hors familles de métiers !!***

# Choisir le Certificat d'Aptitude Professionnelle CAP

## VERS UN CAP OU UN CAP AGRICOLE



Autre CAP (1 an),  
FCIL, BP, BMA,  
BTM, bac pro, CS

Vie active

Autre CAP (1 an),  
CS agricole, BP agricole,  
FCIL, BP, BTM, bac pro

CAP

CAP agricole

2<sup>de</sup> année CAP

2<sup>de</sup> année CAP agricole

1<sup>re</sup> année CAP

1<sup>re</sup> année CAP agricole

Après une classe de 3<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> Segpa

- 2 ans pour les élèves issus de la 3<sup>ème</sup>
- 12 à 14 semaines de stages selon le diplôme sur les deux années

**200 spécialités de CAP dont 10 CAP Agricoles**

Les élèves de 3<sup>ème</sup> qui s'engagent en CAP/A choisiront une spécialité professionnelle.

# Choisir le bac professionnel



**VERS UN BAC PRO  
OU UN BAC PRO AGRICOLE**

FCIL, BTS, DN MADE,  
DMA, DE du paramédical,  
du social ou du sport, CS

Vie active

CS agricole,  
FCIL, BTSA

Bac professionnel

Bac professionnel agricole

Terminale professionnelle

Terminale professionnelle

1<sup>re</sup> professionnelle

1<sup>re</sup> professionnelle

2<sup>de</sup> professionnelle

2<sup>de</sup> professionnelle agricole

Après une classe de 3<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> Segpa

- 3 ans pour les élèves issus de la 3<sup>ème</sup>
- 18 à 22 semaines de stages sur les trois années selon le diplôme

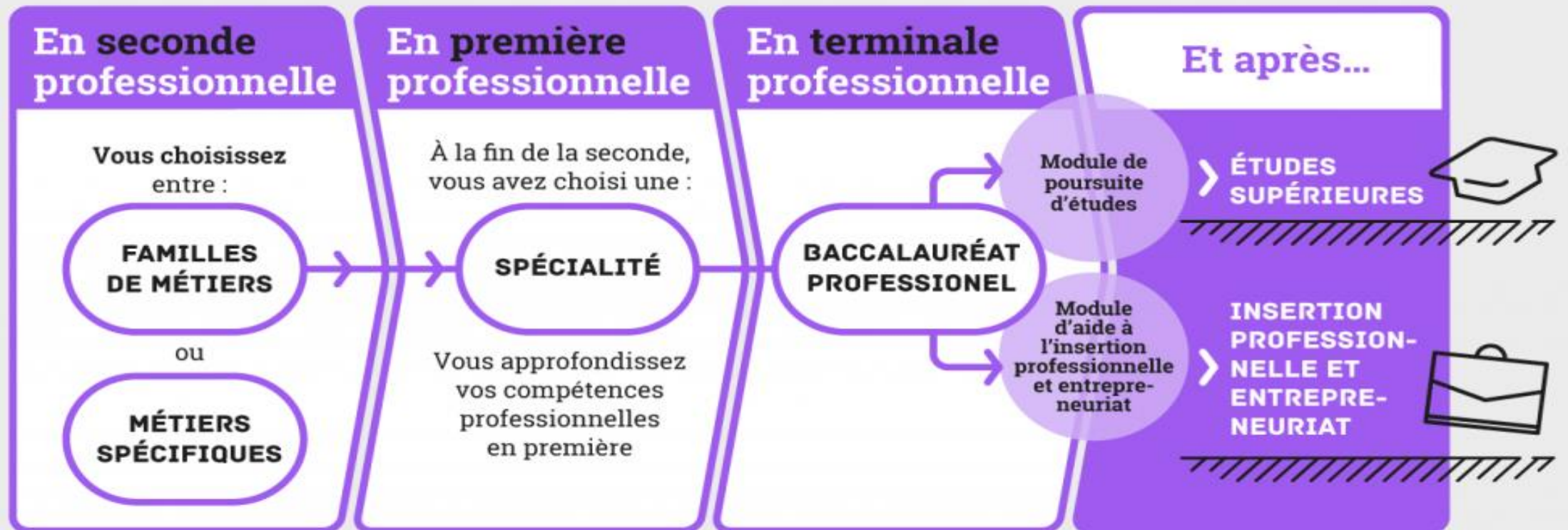
Plus de 100 spécialités de bacs professionnels.

Avec la mise en place des familles de métiers en bac professionnel depuis la rentrée 2019 progressivement, les élèves de 3<sup>ème</sup> choisiront une famille de métiers.

***Attention aux bacs pros hors familles de métiers !!***



# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : FACILITER L'ACCÈS AU MONDE PROFESSIONNEL ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



# Quelques exemples de familles de métiers

## MÉTIER S DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES

Maintenance des matériels option A matériels agricoles

Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention

Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts

Maintenance des véhicules option A voitures particulières

Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier

Maintenance des véhicules option C motocycles

## MÉTIER S DE LA RELATION CLIENT

Métiers de l'accueil\*

Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial\*

Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale\*

**2<sup>nde</sup> professionnelle Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement**  
**puis fin 2<sup>nde</sup> pro, choix de la spécialité :**

- **Bac professionnel Etude et réalisation d'agencement** : disponible au LP Gabriel Faure, Coarraze – 64  
ou
- **Bac professionnel Technicien de fabrication bois et matériaux associés** : LP Louis de Foix, Bayonne  
ou
- **Bac professionnel Technicien menuisier agenceur** par exemple au LP Haroun Tazieff, St-Paul lès-Dax

2<sup>nde</sup> professionnelle Métiers de la beauté et du bien-être  
puis fin 2<sup>nde</sup> pro, choix de la spécialité :

- **Bac pro Coiffure** : possible au LP Jean d'Arcet, Aire sur l'Adour

ou

- **Bac pro Esthétique – cosmétique – parfumerie** : possible au LP Aizpurdi, Hendaye

# L'apprentissage

- L'apprentissage consiste à trouver un employeur et signer un contrat de travail
- Les cours ont lieu en CFA ou en Lycée Professionnel
- L'alternance varie selon le diplôme préparé : un CAP ou un Bac professionnel
- La rémunération : De 410,60 € à 1186,60 €/mois, selon l'âge et l'année d'études
- Des passerelles entre l'apprentissage et le statut scolaire pour construire un cursus au plus près des besoins de l'élève.

**Les procédures d'orientation, d'affectation et  
d'inscription par le téléservice :  
3 étapes importantes**

# Les services en ligne Orientation, Affectation et Inscription

- Le portail Scolarité Services est accessible via l'identifiant et mot de passe de votre compte EduConnect ou en utilisant FranceConnect
- <https://educonnect.education.gouv.fr/> ou <https://teleservices.education.gouv.fr>
- Le parcours d'orientation, d'affectation et d'inscription des élèves de troisième se fait de manière dématérialisée pour accéder aux différents téléservices :



1. Les saisies se font depuis le compte « Représentant légal ». A noter qu'un seul représentant peut effectuer la saisie des intentions d'orientation.

2. Vous arrivez ensuite sur une page de connexion pour lesquels vous devez ensuite utiliser vos **codes Educonnect**. Vous pouvez rattacher un enfant à votre compte et vérifier votre adresse de messagerie. En cas de besoin d'aide pour la connexion, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://educonnect.education.gouv.fr/educt-aide/aide/> ou appeler le Secrétariat de Direction au 02.52.20.04.10.

# Première étape : l'orientation

## **Le Service en Ligne Orientation :**

Le Service en Ligne Orientation est créé pour les familles, dans le but de **simplifier leurs démarches administratives par leur dématérialisation, et les positionner dans un parcours orientation-affectation-inscription au sein d'un portail "parents"**. Il permet aux familles de :

- 1 - Saisir les intentions provisoires pour la rentrée scolaire
- 2 - Consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception
- 3 - Saisir les choix définitifs
- 4 - Consulter la réponse du conseil de classe et faire part de leur accord ou désaccord



# Première étape : l'orientation

■ **De janvier à février**, les élèves et leur famille formulent leurs vœux provisoires sur le [portail Scolarité services, Orientation](#) :

- Seconde générale et technologique ou seconde spécifique
- Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
- 1<sup>ère</sup> année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).

■ **Au conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre ou au 1<sup>er</sup> semestre**, un avis provisoire d'orientation est donné ; il est transmis sur le site [Téléservices Orientation](#).

# Première étape : l'orientation

- **D'avril à mai**, les élèves et leur famille inscrivent leurs **vœux définitifs** sur le site Scolarité services Orientation.
- **Au conseil de classe du 2<sup>nd</sup> semestre**, une **proposition d'orientation** est faite par l'équipe pédagogique :
  - Si elle est **conforme au choix de l'élève** : la proposition d'orientation devient une **décision d'orientation**, notifiée par le chef d'établissement
  - Si elle est **différente du choix de l'élève** : le chef d'établissement prend la décision définitive après un entretien avec la famille permettant un ultime dialogue
  - Si **le désaccord persiste** après cette entrevue, la famille peut demander un recours (dans un délai de trois jours ouvrables suivant la décision prise par le chef d'établissement) auprès d'une commission d'appel.

# Quelle différence entre orientation et affectation?

**Le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre** formule une proposition d'orientation. Si celle-ci correspond au souhait de l'élève, la proposition d'orientation devient alors **décision d'orientation**. Cette décision, prise par le chef d'établissement, compte tenu des résultats scolaires et des vœux de l'élève, porte sur :

- ❖ le passage en 2<sup>de</sup> générale et technologique ou en 2<sup>de</sup> spécifique ;
- ❖ le passage en 2<sup>de</sup> professionnelle ;
- ❖ le passage en 1<sup>re</sup> année de CAP.

**La phase d'affectation** est la concrétisation des décisions d'orientation. Elle détermine l'établissement et la formation qui accueilleront chaque élève à la rentrée. La famille peut procéder à l'inscription administrative dans le lycée dès l'affectation reçue.

**La procédure informatisée AFFELNET** effectue un classement des candidatures pour chacune des formations et attribue aux élèves une place dans un établissement public. Les élèves non affectés en LP à l'issue du 1<sup>er</sup> tour sont invités à contacter rapidement le principal de leur collège d'origine et/ou un psychologue de l'éducation nationale au CIO (centre d'information et d'orientation) afin de trouver une solution.

## Deuxième étape : l'affectation

En parallèle, dans **Scolarité Services onglet affectation post-3ème**, l'élève et sa famille formulent des demandes de formation et d'établissement .

***<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr>***

L'élève et sa famille précisent le lycée pour la seconde générale et technologique et les lycées professionnels et les spécialités ou familles de métiers pour les diplômes professionnels.

Formuler une demande n'assure pas toujours une place dans un établissement et les enseignements ou spécialités de son choix. La demande est satisfaite dans la limite des places disponibles.

***Il est conseillé de formuler plusieurs vœux !!!***

**Fin juin**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.

# L'affectation

## Affectation : 2<sup>nde</sup> professionnelle et 1<sup>ère</sup> année de CAP

Le barème académique prend en compte :

- la classe d'origine
- les résultats scolaires
- Des bonifications éventuelles (commissions départementales, académiques...)

*Certaines formations professionnelles nécessitent des procédures de recrutement particulières et anticipées*

## L'affectation : nouveauté depuis 2024 :

un pré-tour uniquement pour les élèves de 3<sup>ème</sup> demandant la voie professionnelle courant mi-juin

L'objectif est de repérer les élèves de 3<sup>ème</sup> **risquant de ne pas obtenir une affectation dans la voie professionnelle**. Il permet aux élèves non assurés d'une affectation de formuler de nouveaux vœux entre le 13 et le 17 juin.

Le 13 juin, les élèves en position d'être affectés sont sécurisés. Leur pré-affectation est garantie et ils conservent la possibilité d'être affectés sur un vœu mieux classé si des places se libèrent.

Le collège prend connaissance de **la liste de leurs élèves de 3<sup>ème</sup> non assurés d'une affectation** dans la voie professionnelle et sera destinataire d'une **liste de formations disposant encore de places vacantes à l'issue du pré-tour**.

Le collège convoque les familles des élèves de 3<sup>ème</sup> non assurés d'une affectation en voie professionnelle. A la demande des représentants légaux, **de nouveaux vœux peuvent être ajoutés**.

# L'affectation

## **Affectation : 2<sup>nd</sup>e générale et technologique**

Sur le ou les lycée(s) de secteur. L'élève est affecté à partir de son lieu d'habitation.

Pour des vœux en seconde GT à capacité limitée d'accueil : sur barème ou commission préalable donc pas de dérogation.

\* Affectation sur barème de notes : enseignement optionnel technologique Création et culture design, 2<sup>nd</sup>e spécifique STHR, 2<sup>nd</sup>e GT en lycée agricole;

\* Affectation sur décision préalable d'une commission : 2<sup>nd</sup>e GT internationale, 2<sup>nd</sup>e GT binationale (Abibac, Bachibac, Esabac), 2<sup>nd</sup>e GT bilingue régionale (basque)

**Mettre en dernier vœu son lycée de secteur!!!**

# La dérogation au secteur

**Concerne uniquement l'entrée en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique hors du secteur**

**➔ Affectation dans la limite des places disponibles après affectation des élèves du secteur !!**

## Critères prioritaires

1. Le handicap
2. La nécessité d'une prise en charge médicale à proximité de l'établissement
3. Les élèves boursiers au mérite ou sur critère social
4. Les élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement
5. Les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité.
6. Les élèves devant suivre un parcours scolaire particulier



# La dérogation au secteur

**Concerne uniquement l'entrée en 2<sup>nde</sup> générale et technologique hors du secteur**

➔ **Affectation dans la limite des places disponibles après affectation des élèves du secteur !!**

Un **parcours scolaire particulier** concerne :

Soit un projet d'accès en série technologique afin de suivre certains enseignements optionnels technologiques :

Biotechnologies (ST2S/STL)

Science et laboratoire (STL)

Création et innovation technologique (STI2D)

Santé et social (ST2S/STL)

Soit :

Continuité LV

Sections sportives

## Troisième étape : l'inscription

### **Dernière étape :**

Dès réception de l'affectation, vous pouvez inscrire votre enfant dans l'établissement en respectant le délai indiqué sur la notification.

***Les formations professionnelles nécessitent le respect du calendrier.***

***En cas de non-inscription, l'élève perd sa place en voie professionnelle !!!***

## Les étapes en résumé

Le **Service en ligne Orientation** permet de saisir les intentions d'orientation (passage en 2<sup>de</sup> générale et technologique, en 2<sup>de</sup> professionnelle ou en 1<sup>re</sup> année de CAP), avant le conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre, puis les choix d'orientation définitifs avant le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre. Cette procédure en ligne a vocation à remplacer la fiche de dialogue papier.

Le **Service en ligne Affectation** permet de consulter l'offre de formation et de saisir les demandes d'affectation : le lycée de secteur, le choix des spécialités ou des familles de métiers pour la filière professionnelle, le choix des établissements d'accueil souhaités, les modalités de formation (sous statut scolaire ou par apprentissage) en voie professionnelle. Les familles consultent les résultats de leurs demandes.

**Le Service en ligne Inscription** : une fois l'affectation notifiée, la famille doit inscrire son enfant dans le délai mentionné. Si l'établissement a ouvert le service d'inscription en ligne, il sera même possible de réaliser immédiatement la démarche depuis le portail Scolarité Services. Lorsque l'inscription n'est pas confirmée dans le délai fixé ou en cas de désistement, la place peut être réattribuée.

**Quelques ressources**

Démarche en ligne Affectation après la 3ème : Suivez le guide !



**DÉMARCHE EN LIGNE  
AFFECTATION APRÈS LA 3<sup>ÈME</sup> :  
SUIVEZ LE GUIDE**

<https://youtu.be/F2nblkU2d0M>

## Bienvenue au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) de Mont de Marsan et de ses antennes d'Aire-sur-Adour et de Parentis-en-Born



Le CIO, Centre d'Information et d'Orientation est un service public de l'Éducation Nationale de proximité. Ces services sont gratuits.



Nous **accueillons** le public scolaire : élèves des collèges et lycées publics et privés, les étudiants, les parents... Mais aussi non scolaire : jeunes non scolarisés, adultes en reconversion. Le CIO est également ouvert aux enseignants et aux travailleurs sociaux.

*Vous pouvez, sur rendez-vous, vous entretenir avec un psychologue EN-EDCO qui ne vous "orientera" pas mais vous **aidera** à construire un parcours de formation.*

*Au cours de l'entretien, vous pourrez faire le point de vos goûts, de vos compétences, de votre situation scolaire...*



*Eventuellement, des **questionnaires d'intérêt** pourront vous être proposés avec l'aide d'outils informatisés d'évaluation pour mieux cerner vos centres d'intérêts. Le psy EN-EDCO envisagera avec vous différentes hypothèses et vous apportera une **information personnalisée** susceptible de vous aider dans vos choix (exigences des différentes formations, réalité des métiers et du marché du travail...).*

*Vous pouvez vous **documenter** sur les études ou les professions. C'est un lieu de **ressources et d'échanges**. Vous trouverez une documentation nationale, régionale et locale (publications ONISEP, CIDJ, revues spécialisées).*

Site du CIO de Mont-de-Marsan :  
[www.ciomontdemarsan.org](http://www.ciomontdemarsan.org)

PADLET en route vers le lycée







# En route vers le lycée/l'apprentissage

\* Cet outil a été conçu par les CIO des Landes. Il recense les principales informations utiles pour faire des choix d'orientation. Il n'a pas vocation à être exhaustif mais vous permettra d'approfondir vos questionnements. Pour aller plus loin, vous pouvez prendre contact avec un psychologue de l'éducation nationale dans votre établissement ou au CIO dont vous avez les coordonnées. CIO Mont de Marsan : 05 58 06 42 43 cio.montmar@ac-bordeaux.fr, CIO Aire-sur-Adour : 05 58 71 62 33 cio.aire-adour@ac-bordeaux.fr, CIO Parentis-en-Born : 05 58 82 73 82 cio.parentis@ac-bordeaux.fr, CIO de Dax : 05 58 74 70 34 ce.ciodax@ac-bordeaux.fr\*

## L'enseignement en France, le brevet

### Schéma des études après la 3ème



sch ma tudes apr s la 3 me

### Le brevet

**EN 3<sup>e</sup>, LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET**  
À la fin de son année de 3<sup>e</sup>, une étape importante de sa scolarité attend votre enfant: le diplôme national du brevet.  
Les 3 semaines qui ont lieu à la fin du mois de juin constituent surtout que l'évaluation des acquis des élèves prévus par le socle.

**L'ÉVALUATION DU SOCLE 400 POINTS**  
Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire (à l'âge de 16 ans).  
À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves grâce au socle. À l'issue de ces 4 appréciations, il y a un classement des élèves qui correspond à des notes de 0 à 10 points.  
C'est les résultats qui sont le résultat de votre enfant à l'évaluation.

## L'année de 3ème : choisir son orientation : les guides

**L'affectation au lycée dans votre académie**  
Les demandes d'affectation de chaque élève sont recueillies dans les lycées de la région de la Nouvelle-Aquitaine, vers la fin de l'affectation.  
Le lycée choisi en collège est le lycée géographique. Le lycée géographique est le lycée le plus proche de la commune de domicile.  
Il peut aussi y avoir des lycées d'exception.  
Pour des choix particuliers, il faut faire une demande d'affectation.

## Guide national choisir son orientation après la 3ème

**GUIDE NATIONAL APRES**  
GUIDE\_APRES\_3E\_2025

Les informations nationales

## Répertoire des formations académie de Bordeaux

**ORIENTATION**  
Répertoire des formations

## L'année de 3ème : préparer son stage

**an'** agence nationale de la cohésion des territoires  
monstagedetroisieme.fr  
Accueil | Monstage

## Présentation du stage de 3ème



Présentation du stage de 3e

## PASS métiers, convention de stage avec la chambre d'industrie des Landes



landes.cci.fr

**PASS MÉTIERS - CCI des Landes**  
Les lycéens qui souhaitent réaliser des périodes d'observation en entreprise, d'une semaine durant les vacances scolaires, doivent signer une convention relative à l'organisation des périodes d'observation en milieu professionnel.

## Le lycée général et technologique

### Quelles voies : générale ou technologique ?



Voie générale ou voie technologique ?

## Le lycée général et technologique



quandjepasselebac.educati...

## Organisation classe de seconde



## Le lycée professionnel

### La nouvelle voie pro



Voie professionnelle S'informer

## Le lycée professionnel



La voie professionnelle au lycée

## Nouveau : bac pro optique photonique au lycée Kastler de Talence : technologies de la lumière



## Les lycées militaires

### Les lycées de la défense de l'armée de terre



terre.defense.gouv.fr

Étudier dans un lycée de la Défense relevant de l'armée de Terre

Armée de terre

## Le lycée naval de la Marine nationale



defense.gouv.fr

Le Lycée Naval

Marine nationale

## L'école des mouses



80 MÉTIERS ET 4000 POSTES ACCESSIBLES À TOUS

## Une autre façon d'apprendre : l'alternance



education.gouv.fr

InterJeunes : un service d'aide à l'orientation des jeunes en voie professionnelle

## Guide de l'apprentissage



artisanat-nouvelle-aquitain...

Apprentissage: L'offre de nos centres de formation en Nouvelle-Aquitaine

Nouvelle-Aquitaine

## L'alternance (contrat pro/apprentissage)



cmonalternance-na.fr

CMonAlternance

## Les métiers

**L'ONISEP**  
onisep.fr  
Onisep  
Les métiers par secteur

**ONISEP TV**  
oniseptv.onisep.fr  
Ce sera moi - Amandine, Menuisier

**Les métiers animés**  
onisep.fr  
Les-metiers-animes



# En route vers le lycée/l'apprentissage

" Cet outil a été conçu par les CIO des Landes. Il recense les principales informations utiles pour faire des choix d'orientation. Il n'a pas vocation à être exhaustif mais vous permettra d'approfondir vos questionnements. Pour aller plus loin, vous pouvez prendre contact avec un psychologue de l'éducation nationale dans votre établissement ou au CIO dont vous avez les coordonnées. CIO Mont de Marsan : 05 58 06 42 43 ce.ciomtmar@ac-bordeaux.fr, CIO Aire-sur-Adour : 05 58 06 42 43 ce.cioaire@ac-bordeaux.fr, CIO Parentis-en-Born : 05 58 82 73 82 cio.parentis@ac-bordeaux.fr, CIO de Dax : 05 58 74 70 34 ce.ciodax@ac-bordeaux.fr"

## Le lycée professionnel

### La nouvelle voie pro



nouvelle-voiepro.fr  
Voie professionnelle  
S'informer

### Le lycée professionnel



quandjepasselebac.educati...  
La voie professionnelle au lycée

### Nouveau : bac pro optique

## Les lycées militaires

### Les lycées de la défense de l'armée de terre



terre.defense.gouv.fr  
Étudier dans un lycée de la Défense relevant de l'armée de Terre  
Armée de terre

### Le lycée naval de la Marine nationale



defense.gouv.fr  
Le Lycée Naval  
Marine nationale

## Une autre façon d'apprendre : l'alternance



education.gouv.fr  
InserJeunes : un service d'aide à l'orientation des jeunes en voie professionnelle

### Guide de l'apprentissage



artisanat-nouvelle-aquitain...  
Apprentissage: L'offre de nos centres de formation en Nouvelle-aquitaine  
Nouvelle-Aquitaine

### L'alternance (contrat pro/apprentissage)

## Les métiers



onisep.fr  
Les-metiers-animés



xs6nm.mjt.lu cidj  
Cycle découverte des métiers - Webinaires janvier 2024

### Les métiers en direct : Myfuture propose chaque

## Les JPO/mini-stages/forum

### JPO académie de Bordeaux



JPO\_secondaire\_Bordeaux\_21 janvier 2025

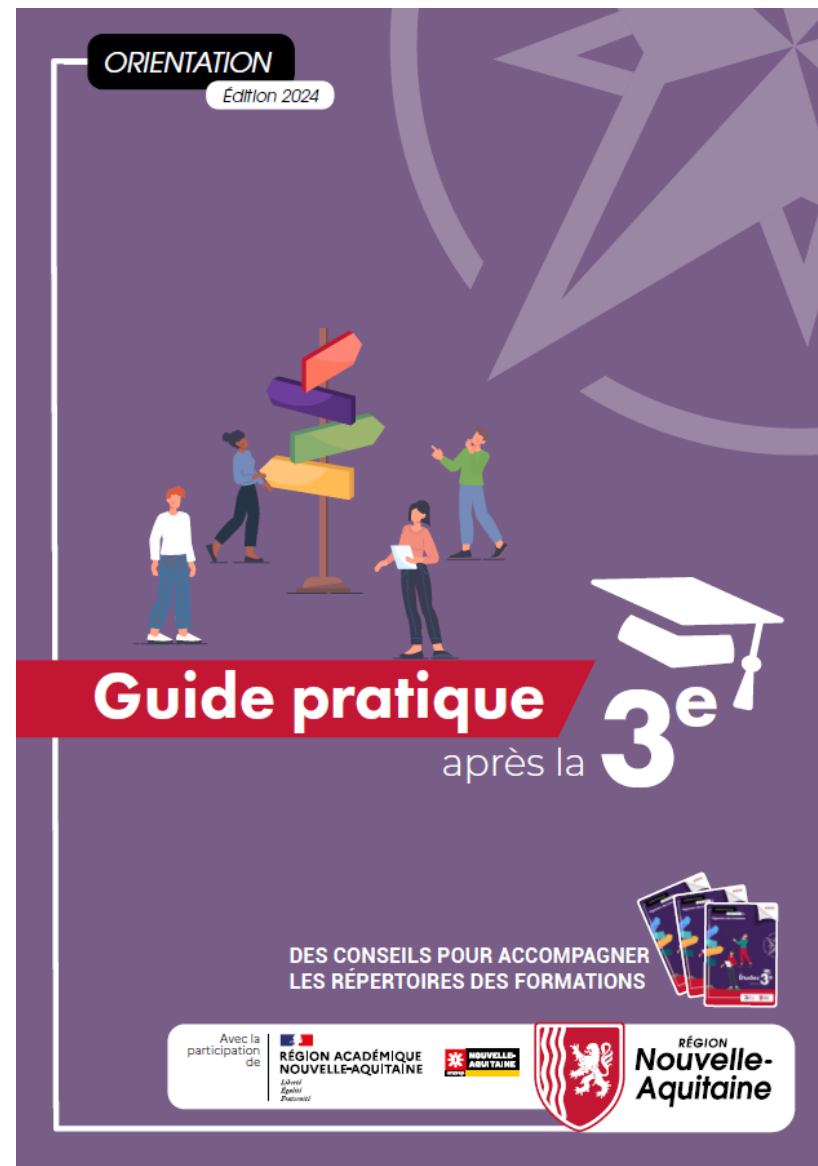
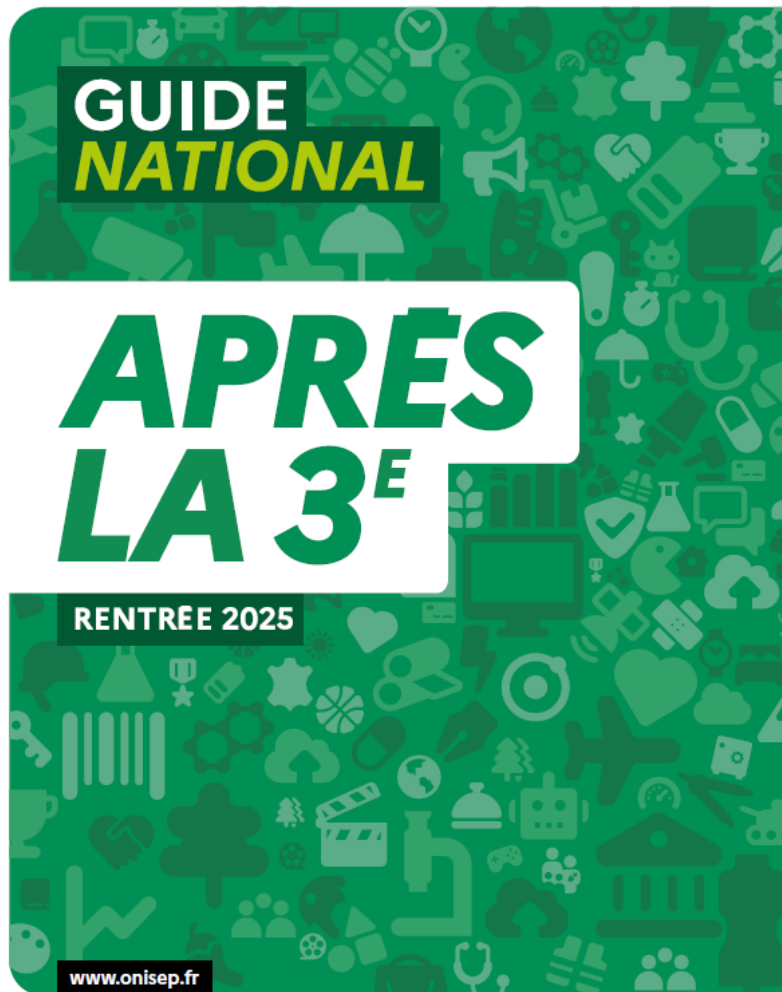
### JPO carte interactive



Recherche de journées portes ouvertes - Onisep



# Brochures à télécharger gratuitement





## À la une

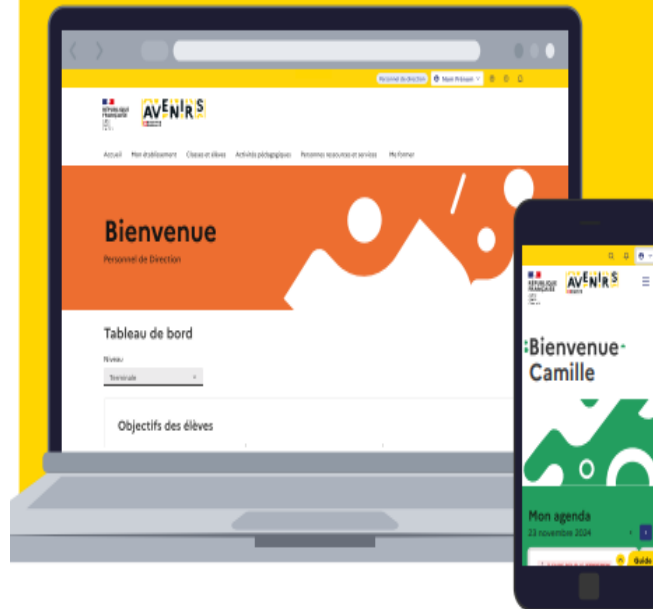
### Diététicienne - Nutritionniste

Valène est une professionnelle du secteur paramédical. En situation de surpoids, de sous-poids, qu'on ait des problèmes de digestion ou médicaux, le diététicien sait concocter des régimes alimentaires adaptés à l'âge, au mode de vie, aux goûts et à l'état de santé des patients qui viennent consulter.



Voir la vidéo

## La plateforme AVENIR|S| socle de l'accompagnement à l'orientation



Conçue et développée par l'Onisep, **AVENIR|S|** est une plateforme innovante consacrée à l'orientation, qui s'adresse aux élèves de la 5<sup>e</sup> à la terminale ainsi qu'aux professionnels de l'orientation et de l'éducation qui les guident dans leur réflexion.

Ce dispositif complet, qui allie outils numériques et accompagnement humain, est accessible à tous et gratuit pour :

- accompagner à la connaissance de soi,
- découvrir les métiers et le monde professionnel,
- découvrir la variété des parcours et toutes les formations possibles.

**Laurence GUIRONNET, psychologue de l'Éducation nationale**  
**Conseil en orientation**

**Permanence au CIO d'Aire sur l'Adour :**

Mercredi 9h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00  
Sur rendez-vous

45 rue Félix Despagnet  
05 58 71 62 33

[Cio.aire-adour@ac-bordeaux.fr](mailto:Cio.aire-adour@ac-bordeaux.fr)

**Permanence au Collège Pierre de  
Castelnau, Geaune**

Mardi de 14h00 à 17h00

Classeur à la vie scolaire

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**